



MAIRIE DE DISSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril, à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, élus le 15 mars 2020 légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇOIS, Maire.

PRESENTS : Monsieur Michel FRANÇOIS, Monsieur Pierre BRÉMOND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIÈRE, Cléopâtre BIZOT-HURÉ, Madame Christine BODINEAU, Madame Laëtitia BOURSIER, Madame Nathalie COURTEAUX, Madame Marie-Jo DELECROIX, Madame Sandra FUTO, Monsieur David GAUTIER, Monsieur Jérôme GUILLON, Monsieur Thierry PAILLAT, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Christine ROYER, Monsieur Ludovic SAINCOURT, Monsieur Corentin SOLEILHAC, Madame Maryline SOLEILHAC, Monsieur Thierry TRIGO.

Pouvoirs : Madame Stéphanie STEINMETZ donne pouvoir à Monsieur Michel FRANÇOIS, Monsieur Pierre COURTOIS- BOUTET donne pouvoir à Monsieur Corentin SOLEILHAC, Madame Françoise DEBIN donne pouvoir à Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Jean-François GERMON donne pouvoir à Monsieur Pierre BRÉMOND,

Secrétaire de séance : Monsieur Corentin SOLEILHAC

Nombre de conseillers en exercice	23	Nombre de présents votants	19
Nombre de pouvoirs pris en compte pour le vote	04	Nombre de suffrages exprimés	23

Délibération n° 12 : Tarifs camping

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'étudier les tarifs du camping pour la prochaine saison.

Camping :

Emplacement /jour	8.00	Branchement électricité /jour	4.00
Adulte/jour	2.60	Jeton de lessive	3.00
Enfant de - 12ans /jour	1.20	Garage mort par jour	7.00
Forfait Jacquet / jour	7.78	Caution adaptateur électrique	25.00

AR PREFECTURE

086-218600955-20210402-20210412-DE
Regu le 07/04/2021

Services :

Glace individuelle à l'eau	1.00	Baguette	0.95
Glace individuelle fantaisie enfant	1.50	Baguette Tradition	1.05
Glace individuelle à la crème type bâtonnet	2.50	Pain	1.15
Glace individuelle à la crème type cornet	2.20	Croissant	0.85
Eau 50 cl	0.25	Pain au chocolat	0.95
Canette 33 cl	1.50	Chips paquet individuel	1.00
		Gâteaux Biscuiterie de Lencloître	4.75

Après délibération, le conseil décide d'appliquer ces nouveaux tarifs dès le 6 avril 2021

Abstention Blanc	Contre	Pour
0	0	23

Publié le : 09/04/2021

Fait à DISSAY, le 02/04/2021

Le Maire,
Michel FRANÇOIS



AR PREFECTURE

086-218600955-20210402-20210412-DE
Regu le 07/04/2021